



L'expérience tunisienne en matière de financement des petites et moyennes entreprises

Monsieur Salah Essayel

Président du Conseil du Marché Financier
(Tunisie)

Introduction

- Il n'existe pas de définition unanime des PME au sein du marché tunisien.
- La définition adoptée par le Conseil du Marché Financier est celle relative **à la notion des PME opérant dans les secteurs libres à la constitution.**
- Sont ainsi considérées comme PME, les entreprises dont les **critères d'actifs immobilisés nets et d'effectif** n'atteignent pas les seuils suivants :
 - ❖ **4 millions de dinars (1 million 900 mille euros)** en ce qui concerne le montant **d'actifs immobilisés nets,**
 - ❖ **et 300 personnes** en ce qui concerne **l'effectif total.**

Introduction

- A l'instar de nombreux pays, le tissu économique tunisien est constitué en majeure partie de PME.
- Aujourd'hui plus que jamais, les PME doivent trouver le financement nécessaire à un développement qui doit leur assurer pérennité et croissance notamment pour pouvoir assurer leur mise à niveau matérielle et immatérielle (formation, normalisation...).
- Les PME sont toutes confrontées à un problème récurrent: **comment trouver le financement adéquat qui leur permettra de se lancer, de croître et de tester leurs produits ou services?**

Introduction

➤ Pourquoi est-il plus difficile pour les PME que pour les entreprises plus grandes d'emprunter de l'argent auprès des banques ou de trouver des investisseurs privés ?

Introduction

- Les difficultés que rencontrent les PME lorsqu'elles tentent d'accéder à des financements peuvent être dues:
 - ✓ au caractère incomplet de la palette de produits et services financiers,
 - ✓ à des rigidités réglementaires ou des insuffisances du cadre juridique,
 - ✓ à l'absence de garanties suffisantes,
 - ✓ à l'existence d'un risque substantiel de pertes,
 - ✓ à la difficulté pour des créanciers ou des investisseurs potentiels, de distinguer la situation financière de l'entreprise de celle de ses propriétaires.

L'expérience Tunisienne

➤ La stratégie de financement :

- ✓ Renforcement des fonds propres des PME,
- ✓ Renforcement du rôle du système bancaire,
- ✓ Instauration d'un système de garantie,
- ✓ Incitations financières (primes d'investissement...),

Renforcement des fonds propres des PME

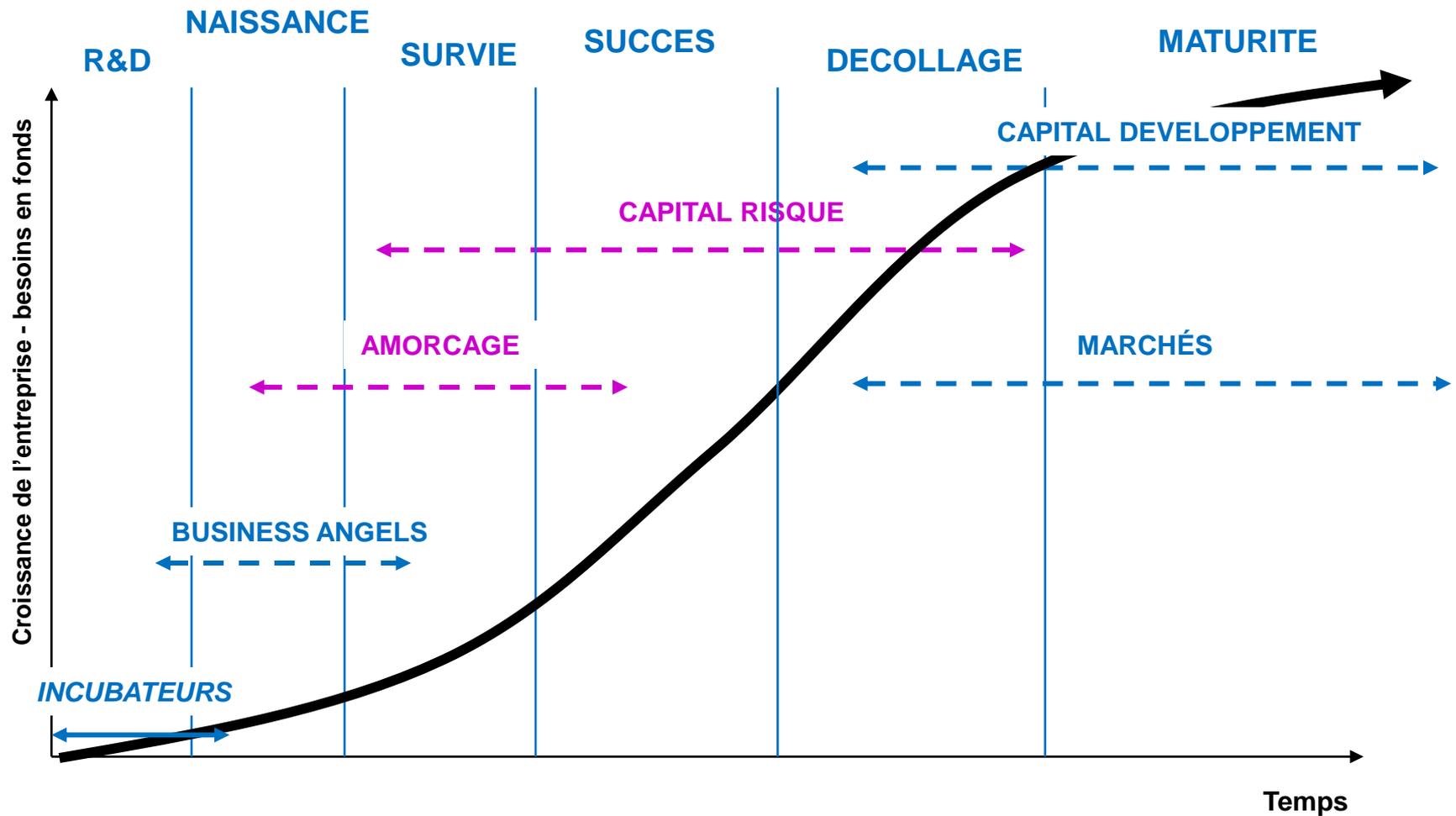
- **Création de fonds spéciaux du Trésor:** ressources budgétaires pour financer stratégies et politiques de l'Etat en matière d'investissement et de création d'entreprises.
- **Type d'intervention:**
 - ✓ Dotation
 - ✓ Participation
- Remboursement étalé sur une longue période avec quelques années de grâce et un taux d'intérêt réduit.
- **NB:** Quelques fonds accordent en plus, des primes et des subventions non remboursables.

Renforcement des fonds propres des PME

- **Développement de l'industrie du capital risque:** Consciente de l'importance de l'industrie du capital risque dans le renforcement de la croissance des PME, la Tunisie a mis en place de nombreux produits de capital risque:
 - ✓ **SICAR:** (société d'investissement à capital risque): société anonyme ayant pour objet la gestion pour compte propre + gestion pour compte de tiers.
 - ✓ **FCPR** (fonds commun de placement à risque)
 - ✓ **Fonds d'amorçage**
- } gestion pour compte de tiers
- Ces différentes formes d'intervention du capital risque ont depuis 1995 quelque peu comblé les vides du paysage financier tunisien.

- En Tunisie le métier de capital investisseur a été historiquement un métier de gestionnaire pour compte propre (fonds propres des banques d'investissement, SICAR, holding financière...).
- La création des FCPR et fonds d'amorçage a imposé aux acteurs du métier de respecter les principes et règles de la gestion collective sous le contrôle du régulateur financier

Renforcement des fonds propres des PME



- **Création du marché alternative de la bourse:**
un compartiment spécifique de la bourse destiné aux PME avec des obligations de divulgation et d'introduction moins contraignantes.
- Développement du Programme National d'Assistance au Recours au Marché Financier (PNAR) : plus de 50 entreprises en phase de préparation en vue de leur introduction sur le marché alternatif de la bourse tunisienne.

- L'option retenue par la Tunisie est la création d'un marché alternatif très largement inspiré de l'AIM anglais et de l'Alternex en France.
- Le marché alternatif a été instauré afin de :
 - ❖ financer les PME existantes;
 - ❖ créer des entreprises par appel public à

➤ **Limites du marché alternatif:**

- ❖ A l'instar du marché principal, le marché alternatif, pâtit de la réticence des entrepreneurs à recourir au marché pour trouver les financements nécessaires: **le recours au marché est synonyme de perte de contrôle.**
- ❖ Le marché alternatif est souvent critiqué pour le fait que les critères d'accès à ce marché sont similaires à ceux du marché principal: **conditions d'accès jugées encore trop contraignantes.**

- Pour dynamiser le rôle du marché alternatif dans le financement des PME, les efforts vont se concentrer sur:
 - ❖ La réduction des délais d'approbation des prospectus d'introduction.
 - ❖ La promotion de l'utilisation du régime simplifié d'admission en Bourse pour le marché alternatif.
 - ❖ L'instauration d'une collaboration plus accrue entre le régulateur, la bourse et les propriétaires d'entreprises afin de mieux promouvoir le marché alternatif comme voie de sortie dans le cadre de la procédure de rétrocession en matière de capital risque.

- La Loi sur l'initiative économique de 2007 a prévu que les banques doivent œuvrer à la création d'une cellule qui se charge exclusivement des PME.
- Création de banques publiques dédiées aux PME et au microcrédit qui se démarquent par leurs objectifs:
 - ✓ La BTS: les petits investissements,
 - ✓ La BFPME: les investissements allant à 5 millions de TND (2,4 million d'EURO).

Renforcement du rôle du système bancaire

Evolution des interventions de la BFME

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (8 mois)
Nombre de projets	208	240	207	127	110	51
Volume des approbations (Million euros)	45,135	52,580	56,128	37,574	23,805	11,242
Coût total d'investissement (Million euros)	138,400	146,751	154,133	132,832	98,985	58,727
Emplois créés	3 446	4 104	2 930	1 973	1 473	871

- La loi des finances pour l'année 2003 a institué un système de garantie appelé "Régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital".
- La gestion du nouveau régime de garantie a été confiée à la Société tunisienne de Garantie (SOTUGAR).

- **Primes d'investissement** accordées aux entreprises publiques ou privées.

- **Programme National de Recherche et d'Innovation:** destiné à mettre les compétences et ressources des Etablissements Publics de Recherche au service des besoins d'innovation des entreprises. Les actions éligibles sont:
 - ✓ Tous projets impliquant des entreprises ayant une innovation significative, un impact économique et un potentiel d'application à court terme.

INSTITUTIONS	TYPES DE FINANCEMENT
BEI (Union Européenne)	Financement à travers des SICAR agréées
SFI (Groupe Banque Mondiale)	Prise de participation directe
AFD (France)	Prise de participation à travers la société PROPARCO

En plus des financements accordés dans le cadre de la coopération internationale spécifique (projets: STREN, EUMEDIS, LIFE, EUREKA...)

Merci
pour votre attention